

ARRETE N°C2309-51
Actant de la DEMISSION
d'un membre du conseil d'administration du CDG

La Présidente du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Maine-et-Loire, sis 9, rue du Clon à Angers,

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment l'article L 551-1,

Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment son article 17,

Vu la lettre de démission, en date du 31 août 2023, de Madame Annie PINARD, membre suppléante du Conseil d'administration du Centre de Gestion.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné acte de la démission de Madame Annie PINARD des fonctions de membre suppléante du conseil d'administration, appelée aux fonctions de membre titulaire suite à la perte de qualité de membre titulaire, du Conseil d'administration, de Monsieur Joël BEAUDUSSEAU.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Angers, le 05 /09/2023
la Présidente

E. MARQUET

